



100 ans des CCT

Quel bilan, quel avenir ?

Le retour de la FMB au niveau européen

European Builder Confederation (EBC)

Serge Dal Busco

Les communes vis-à-vis du Plan directeur cantonal

Votations du 11 mars 2012

Non : 6 semaines de vacances pour tous (fédéral)

Oui : Mercredi matin à l'école (cantonal)

Editorial



André HAGMANN
Vice-Président FMB

Depuis le 1er janvier 2012, le Gros œuvre (maçonnerie et génie civil) connaît un vide conventionnel puisqu'aucun accord n'a pu être trouvé pour prolonger ou renouveler la Convention collective de travail nationale (CN 2008), ainsi que de son annexe genevoise (annexe 18).

La protection des travailleurs (conditions de travail, salaires, sécurité, etc.) en découlant n'existe plus, ni celle des entreprises citoyennes locales

contre la concurrence débridée et incontrôlée, notamment extérieure.

Cet affaiblissement du partenariat social va renforcer le rôle de l'Etat qui est habilité à poser des conditions de travail impératives (les fameux usages) dans le cadre du détachement temporaire de main-d'œuvre étrangère en Suisse et dans celui des marchés publics.

Notre secteur envoie un bien mauvais signal alors que les travaux du CEVA débutent, que les investissements publics se maintiennent à un haut niveau et que les carnets de commande résistent encore tant bien que mal à la situation économique.



Dans ce contexte, une tentative cantonale de trouver un compromis genevois, amorcée par le Conseiller d'Etat François Longchamps avec tous les partenaires sociaux, a malheureusement échoué. Force est de constater que l'intransigeance syndicale, matérialisée par le refus de s'engager au respect de la stricte paix du travail (pas de grèves, ni de manifestations notamment) durant le processus de négociation, a été déterminante dans cet échec.

Les associations patronales ont de leur côté malgré tout exhorté leurs membres à ne pas céder à la tentation de péjorer les conditions de travail de leurs employés, ni à se livrer à de la sous-enchère à l'embauche, allant même jusqu'à leur recommander une hausse salariale de 1%. Elles demeurent au surplus disposées au dialogue.

Gageons que de la confrontation renaîtra la concertation, qui permet à chacun de se sentir reconnu, valorisé et surtout – dans un jeu à somme positive – de ne pas avoir de vaincu, alors que nous venons de fêter le centenaire des Conventions collectives de travail en Suisse.

100 ans des CCT : quel bilan, quel avenir ?

Le 24 novembre dernier, les partenaires sociaux réunis sous l'égide de l'Union patronale suisse (UPS) et de l'Union syndicale suisse (USS) ont célébré le 100ème anniversaire des Conventions collectives de travail (CCT) en Suisse.



Nicolas RUFENER, Secrétaire général de la FMB

Les CCT sont un pilier incontournable du partenariat social, à la base de la paix du travail que nos voisins nous envient car elle pose un cadre permettant des relations de travail apaisées dans un climat de confiance et de dialogue. La réussite économique de notre pays, son attractivité, la qualité de ses entreprises, l'excellence de sa main-d'œuvre, son remarquable système de formation lui doivent beaucoup.

Mais des doutes surgissent face à une économie globalisée où la libre circulation des personnes est devenue la règle, qui accentue la concurrence sur le marché du travail, mais permet aussi le développement de mesures de protection et de correction, ainsi que la multiplication des contrôles. Par ailleurs, le contexte conjoncturel est plus mouvant, instable, voire versatile, l'individualisme se renforce et l'on assiste à une polarisation accrue des opinions.

Dans ce contexte, l'on constate une évolution réjouissante avec la multiplication des CCT qui sont chacune une réponse adaptée à une réalité particulière. Rien qu'à Genève, au 1er janvier 2012, ce ne sont pas moins de 142 CCT qui sont en vigueur, dont 27 (9 genevoises, les autres étant régionales ou nationales) ont un champ d'application étendu. Toutefois, de récents événements montrent également que le partenariat social doit évoluer.

L'actuel conflit conventionnel dans le Gros œuvre le démontre, qui voit la Convention collective de travail nationale (CN 2008) de ce secteur être arrivée à échéance le 31 décembre, sans renouvellement, ni prolongation.

Sans entrer dans le détail des raisons de cette situation, force est tout de même de constater que les syndicats peinent à intégrer les changements structurels de notre économie et souffrent d'un manque de cohérence sans doute fortement influencé par une baisse importante de leur représentativité qui les pousse à la surenchère quand ce n'est pas carrément une forme de populisme. Et quand cela ne suffit pas, l'Etat est appelé à la rescousse pour légiférer, réglementer, codifier.

Pourtant, les conditions de travail sans égales que les travailleurs de notre pays connaissent ont justement été rendues possibles par la légèreté et la souplesse du dispositif légal et des accords solides entre représentants des travailleurs et des employeurs. Aujourd'hui, l'on a parfois l'impression que le contenu des accords importe moins que la nécessité de faire plier l'adversaire.

Alors pour 2012, le retour à un vrai partenariat social ?

European Builders Confederation (EBC)

Face à l'augmentation de réglementations discutées, élaborées et adoptées à l'échelon européen, les pays se contentant ensuite de reprendre ces dispositions dans leur législation nationale, il est apparu nécessaire au début des années 90 de réunir la voix des PME et des artisans de la construction en Europe. 6 associations nationales ou régionales se sont donc fédérées pour créer EBC (European Builders Confederation).



La FMB a fait partie des fondatrices d'EBC, en qualité d'association régionale représentant la Suisse, de concert avec la FVE (Fédération vaudoise des entrepreneurs) et la FRMB (Fédération romande de métiers du bâtiment), qu'elle représentait dans ce cadre.

Toutefois, après presque une décennie, il est apparu que cette appartenance avait atteint ses limites et la FMB a donc démissionné d'EBC.

Avec le temps, EBC s'est développé, son action s'est renforcée et son dynamisme s'est accru. Les dossiers traités sont de plus en plus en liens directs avec ceux dont la FMB a à connaître, comme par exemple dans les domaines sociaux, économiques, fiscaux ou énergétiques. Les conditions d'exécution sont aussi au cœur des préoccupations d'EBC. Très concrètement, l'on peut citer le taux de TVA abaissé pour les rénovations, les délais de paiement ou l'accès aux marchés publics.

Forte de 20 organisations membres et partenaires, EBC représente aujourd'hui 2 millions d'artisans et de PME de la construction dans 15 pays et jouit d'une très grande crédibilité.

La FMB a donc formellement demandé à faire à nouveau partie d'EBC à la fin de l'année passée, dans la même configuration que précédemment, tant une telle adhésion semble aujourd'hui à nouveau opportune. Nous nous réjouissons par avance de cette collaboration qui sera sans doute très constructive, fructueuse et intéressante.



« EBC, la Confédération européenne de l'artisanat et des PME dans la construction et moi-même sommes très contents que la FMB, membre fondateur de l'EBC, ait officiellement décidé de revenir dans notre association comme membre effectif. Je crois que notre future coopération sera très fructueuse. Forte de 20 membres et partenaires dans 16 pays européens, EBC a changé pendant la dernière décennie depuis la sortie de la FMB, mais la mission principale est toujours la même : on s'attache à accorder une voix forte aux PME de la construction en Europe. Notre satisfaction la plus grande est de pouvoir récupérer une organisation importante qui viendra renforcer notre équipe avec ses points de vue et grâce à ses propres expériences dans le secteur ».

José Antonio CALVO DELGADO, Président d'EBC

www.eubuilders.org

Plan directeur cantonal Genève 2030



Serge DAL BUSCO
Ingénieur civil
Maire de la commune de Bernex
Député PDC au Grand Conseil genevois

La consultation sur le projet de Plan directeur cantonal 2030 (PDCn), document fondamental qui pose les jalons de l'aménagement du territoire de notre canton pour les prochaines décennies, s'est récemment achevée avec des prises de positions très contrastées.

Notre qualité de vie exceptionnelle doit beaucoup à notre prospérité économique. Celle-ci est directement tributaire de notre attractivité qui engendre une forte croissance de la population. Or, ces dernières années, ni l'offre de logements, ni celle de mobilité, notamment, n'ont suivi. Il en résulte une multiplication mal maîtrisée de logements à nos frontières, des déplacements pendulaires de plus en plus nombreux, longs et difficiles, qu'il s'agisse de transports publics ou privés, qui causent de nombreuses nuisances, sans parler des pertes fiscales importantes que cela génère, des problèmes d'équipement que cela pose pour les collectivités publiques qui abritent les logements et celles qui accueillent les emplois. Bref, cette qualité de vie se péjore.

Pour résoudre ces équations complexes, il faut un PDCn clairement tourné vers des réponses aux besoins de la population, des travailleurs et des entreprises de notre région. Il s'agit de quitter la logique du confinement, des restrictions et des limitations pour celle des réponses au défi d'un développement maîtrisé, à l'inverse justement du Plan directeur cantonal Genève 2015 sous l'égide duquel nous vivons actuellement.

Pour nous parler de la procédure de consultation, des prises de positions respectives, des défauts et des qualités du PDCn, nous avons interpellé M. Serge DAL BUSCO, Ingénieur civil, Député au Grand Conseil, Maire de la commune de Bernex, qui a participé très activement aux importants travaux d'élaboration du PDCn au sein de la Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT) et connaît donc particulièrement bien le sujet.

Quelle est votre appréciation globale du PDCn ?

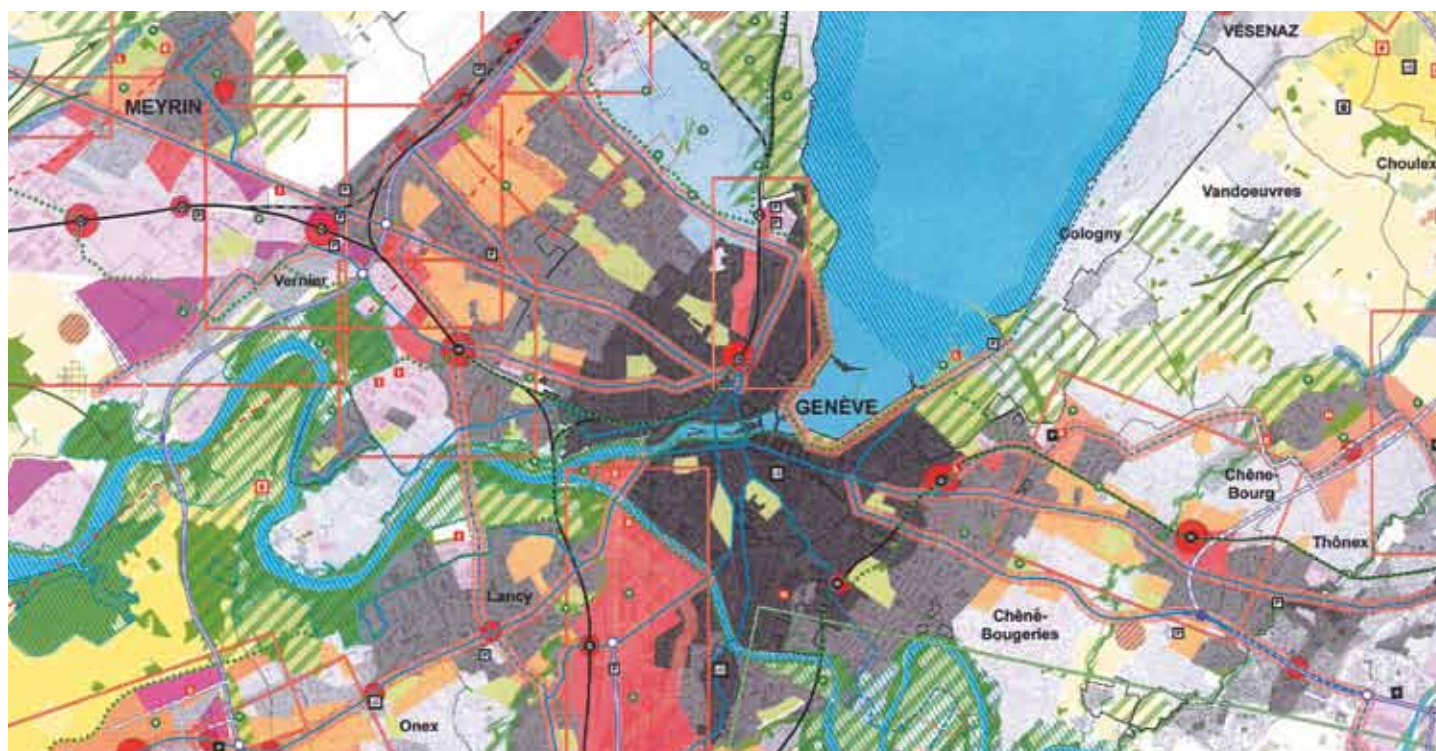
C'est un document ambitieux qui, pour la toute première fois, traduit une vision régionale de l'aménagement. Il est en phase avec la Charte d'agglomération signée en 2007, en intégrant les engagements pris par le canton à l'égard de ses voisins vaudois et français, à savoir la création de 2'500 logements par année. On peut ne pas être d'accord avec les propositions qu'il contient, mais on ne peut pas nier la qualité du travail effectué.

Comment s'est déroulée la procédure de consultation, qui y était invité, qui y a effectivement participé et l'administration a-t-elle joué le jeu ?

On doit placer le PDCn dans le contexte général du Projet d'agglomération. Pour peu qu'on ait pris la peine d'y participer, l'étude des PACA (périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération) s'est révélée très intéressante car ouverte à la société civile et aux élus locaux sous forme de « tables rondes ». Ce fut donc un processus participatif. A quelques exceptions près, le PDCn a repris les résultats de ces études. De ce fait, le travail d'examen fait ensuite au sein de la CAT a été plutôt rapide. Peut-être un peu trop et c'est probablement une des raisons des réactions négatives qu'on a pu entendre. Parmi les autres, il y a une communication qui n'a pas été à la hauteur. Cela étant, la CAT poursuit son travail, notamment pour examiner les prises de positions communales.

Certaines communes sont très critiques, voire hostiles à un document qui ne tiendrait pas compte de leurs propres instruments d'aménagement, irait à l'encontre de leurs intérêts, pour ne servir que celui d'une administration et d'un Etat tout puissants, réfugiés dans leur tour d'ivoire, faisant fi des attentes, mais aussi des craintes de la population, donc sans légitimité démocratique. Une planification à la soviétique en quelque sorte ou un ordre hiérarchique légal clairement respecté ?

Il y a un profond malentendu à ce propos. L'ordre hiérarchique légal est très clair : à Genève, contrairement au canton de Vaud et à la France, les compétences en matière d'aménagement se situent au niveau cantonal. En tant que magistrat communal, cela ne me fait pas du tout plaisir, mais c'est comme ça. Ce sont donc les Plans directeurs communaux qui doivent respecter le PDCn et pas le contraire. Cela dit, je pense qu'une commune peut influencer son développement autrement que par une opposition stérile.



La commune de Bernex est l'une des rares à avoir fait montre d'ouverture d'esprit et de volonté constructive. Comment l'expliquez-vous, quelles en sont les contours et les conditions, mais aussi les risques encourus ?

Nous avons très vite fait le constat, en 2005, que l'arrivée du tram induirait un développement conséquent. Au lieu d'adopter une attitude d'opposition, nous avons préféré être des acteurs proactifs, en expliquant clairement les enjeux à la population. Nous avons donc étudié un nouveau Plan directeur communal qui intègre nos préoccupations, tout en respectant les souhaits du canton, à savoir créer à terme 5'700 logements et autant d'emplois. Nos exigences sont simples : un développement par étapes nous permettant de l'intégrer, tant du point de vue social que financier. Sur ce dernier point, tout reste à régler. Il n'est pas admissible qu'une commune qui crée des logements soit pénalisée. Elle devrait même être « récompensée ». C'est le pari que nous faisons.

Que risque Genève en refusant ce PDCn ?

Les problèmes actuels ne feraient qu'empirer : un véritable désastre en matière de mobilité et une crise sociale majeure à cause du manque de logements. Avec, à la clé, la porte grande ouverte à un déferlement populiste.

Votations du 11 mars 2012

Objets fédéraux : Non aux 6 semaines de vacances pour tous.

C'est évident, une augmentation du temps libre dans une société qui recherche toujours plus de loisirs est une proposition alléchante. Mais au-delà des arguments liés au stress généré par le travail, à la charge financière importante sur les entreprises, au temps nécessaire à la récupération, aux coûts indirects sur la santé, etc., il faut absolument tordre le cou à l'un des arguments des initiants selon lequel la productivité aurait augmenté de façon beaucoup plus importante que les salaires réels sur les 20 dernières années.

Cette différence a été créée essentiellement par une meilleure organisation du travail, par la diminution de la pénibilité grâce à une mécanisation, par une augmentation de l'hygiène, de la sécurité et de la santé des travailleurs. Le gain de productivité a été largement redistribué, certes à l'ensemble des salariés à travers des augmentations de salaires, mais également par de meilleures LPP, par la possibilité d'obtenir une retraite anticipée, par l'introduction de l'assurance maternité, par l'amélioration des allocations familiales et aussi par des charges fiscales sur les entreprises qui ont permis à l'Etat de maintenir une société solidaire où chacun peut compter sur un filet social performant.

De plus, il faut noter que le net ralentissement de l'économie mondiale et notre franc fort menaçant la pérennité de nos entreprises et de nos emplois. Pour rester compétitifs, il est primordial de ne pas alourdir les charges qui pèsent sur les entreprises en augmentant celles-ci de plus de 4%, correspondant à 2 semaines supplémentaires de vacances.

Le Comité de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) vous invite à rejeter l'initiative des syndicats en votant NON.



Objets cantonaux : Oui à l'augmentation de l'horaire scolaire à l'école primaire (mercredi matin).

Tout le monde s'accorde sur le fait que l'école doit impérativement augmenter la qualité de ses prestations. Cette qualité attendue passe inévitablement par la motivation du corps enseignant, par les méthodes d'enseignement ainsi que par le nombre d'élèves par classe mais aussi par le temps passé à apprendre. L'augmentation du temps d'enseignement ne peut ainsi que permettre aux élèves de mieux intégrer les différentes notions enseignées. La formation au niveau du primaire est primordiale car c'est pendant cette période que les fondamentaux – écriture, lecture, calcul –, qui sont les garants de toute future formation, sont enseignés.

L'école change, les objectifs aussi. La question ne se limite pas uniquement à l'introduction de l'anglais et aux résultats Pisa. Il faut surtout respecter le Plan d'Etudes Romand qui met des objectifs plus contraignants. Pour les atteindre, il est impératif d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement afin que le plus grand nombre puisse finir sa scolarité dans le primaire en étant apte à rentrer au cycle d'orientation. En complément, il faudra accompagner ces nouvelles exigences par davantage de moyens qui seront destinés, notamment, à l'encadrement spécialisé.

Pour combler le déficit en ressources naturelles de la Suisse, il est important, dans une vision à long terme, de mettre tous les moyens possibles dans des formations de qualité et ce, depuis le plus jeune âge.

Le Comité de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) vous recommande de voter OUI pour l'école le mercredi matin.



Amiante : à quoi sert le diagnostic amiante avant travaux ?

Récemment, le canton de Genève a décidé d'imposer le diagnostic amiante avant travaux afin d'inciter les propriétaires publics et privés à entreprendre le diagnostic de leurs bâtiments et, le cas échéant, de procéder aux assainissements nécessaires. Cette obligation légale peut, à priori, sembler être une tracasserie administrative supplémentaire et pourtant elle sauve des vies !

Dans la majorité des cas, la seule présence d'amiante ne constitue pas un risque pour les occupants des lieux ou les travailleurs. Ce matériau pose problème dès que l'on commence à bricoler, percer dans une maison qui en contient. Or, de nombreux professionnels et particuliers ignorent encore les risques encourus lors de ces manipulations - un fait inquiétant pour la Suva, mais aussi pour M. Marcel KOHLER, Directeur du service genevois de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) qui répond à trois questions.

Quelle est la situation concernant l'amiante à Genève ?

M.K: L'amiante est omniprésente dans le parc immobilier genevois. La plupart des bâtiments construits avant 1991 en contiennent sous une forme ou une autre. On la retrouve notamment dans les colles de carrelages, revêtements de sol, calorifugeages, etc.

Quand cela devient-il un problème ?

M.K: Lors de travaux sur certaines parties du bâtiment, des fibres d'amiante peuvent être libérées dans l'air et inhalées sans que l'on s'en aperçoive. Il est donc essentiel que toutes les personnes concernées (travailleurs et habitants) soient bien informées des risques et veillent à ce que toutes les mesures de protection soient prises.



©Etat de Genève

Quelle est la bonne démarche pour entreprendre des travaux en toute sécurité ?

M.K: Premièrement, il existe un danger potentiel. Avant tous travaux sur des bâtiments antérieurs à 1991, le propriétaire doit s'assurer que les parties touchées ne contiennent pas de matériaux amiantés. C'est dans ce sens que le canton de Genève a introduit l'obligation de fournir une attestation de présence ou d'absence d'amiante en cas de travaux soumis à autorisation de construire. Cette démarche préalable permet de planifier les éventuelles mesures de précaution à déployer, d'éviter une contamination et enfin de mieux maîtriser les délais et budgets relatifs à un chantier.

Nadia GENDRE
Suva
Communication d'entreprise



©Etat de Genève

suvapro
Le travail en sécurité

Informations complémentaires:

Marcel KOHLER, Directeur du service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB), Etat de Genève
www.ge.ch/steb, T. 022 388 80 70.
www.suva.ch/amiante

Association des Maîtres Ferblantiers et Installateurs Sanitaire du canton de Genève (AMFIS)



L'AMFIS regroupe environ septante entreprises locales actives dans les domaines de la ferblanterie, de l'installation sanitaire ou d'une branche apparentée - qu'il s'agisse des installations ou de la maintenance de celles-ci.

D'où ses tâches, entre autres :

- d'unifier les conditions de travail du personnel d'exploitation dans le canton de Genève;
- de promouvoir un travail de qualité et des installations ménageant l'environnement;
- et d'encourager la formation et le perfectionnement professionnels.

D'ailleurs, la formation duale tient une place importante dans ce métier. L'effectif des apprentis pour l'AMFIS et suissetec Sanitaire Ferblanterie Genève, réunis dans le cadre du CEFFIS (Centre d'enseignement et de formation des ferblantiers et installateurs sanitaires), atteint le nombre de 104 pour l'année scolaire 2011-2012.

L'AMFIS est l'une des quatre associations patronales que rassemble la Métallurgie du Bâtiment Genève (MBG), dont le siège se trouve à la rue Eugène-Pittard à Champel.

L'Association des Maîtres Ferblantiers et Installateurs Sanitaire du canton de Genève est présidée par M. Pierre CHALUT, également Président de la Conférence paritaire de la MBG et de la caisse AVS N°111 « MEROBA ».

suissetec, Sanitaire Ferblanterie Genève



suissetec, Sanitaire Ferblanterie Genève est la section cantonale genevoise de suissetec, association suisse de la technique du bâtiment, en ce qui concerne les domaines des installations sanitaires et de la ferblanterie.

Elle regroupe une cinquantaine d'entreprises, aussi bien d'exécution que de bureaux d'études ou de bureaux d'ingénieurs.

suissetec, Sanitaire Ferblanterie Genève a pour but de sauvegarder les intérêts communs de ses membres, de leur assurer aide et appui en toute occasion, de favoriser l'adoption et le contrôle du respect de conditions de travail uniformes, de créer et gérer des institutions de prévoyance sociale utiles aux employeurs et aux salariés de la profession, de soutenir et d'améliorer la formation professionnelle – par exemple dans le cadre du Centre d'Enseignement et de Formation des Ferblantiers et Installateurs Sanitaires (CEFFIS).

suissetec, Sanitaire Ferblanterie Genève, dont le secrétariat se trouve à la rue Eugène-Pittard à Champel, est présidée par M. Olivier CERUTTI, également Vice-Président de la Fondation de Prévoyance de la Métallurgie du Bâtiment (deuxième pilier).

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial : Pierre-Yves Tapponnier • E-mail : redaction@fmb-ge.ch • FMB - rue de Malatrex 14 - 1201 Genève.
Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Imprimerie Genevoise SA.